net collectivités
l'achat public au meilleur prix

BON DE COMMANDE

34A Chemin Neuf
30210 Castillon-du-Gard
Tel : 09 70 24 08 98
Fax : 09 72 52 72 49
Siret : 803 789 909 00013
SARL au capital de 10 000€

DATE:

À faxer au 09 72 52 72 49 ou par email à netcompta@netcollectivites.fr

INFORMATIONS NECESSAIRES AU TRAITEMENT DE VOTRE COMMANDE

Adresse de FACTURATION

Dénomination : .....
.....
Adresse : .....
Complément d'adresse .....
.....
CP : .....
VILLE :.....
Tel /Fax : ...../.....
E-mail : .....
Siret : .....
Nom et Prénom de l'acheteur :.....

Adresse de LIVRAISON (si différente)

Dénomination : .....
Adresse : .....
.....
Complément d'adresse : .....
.....
CP.....
VILLE :.....
Jours et Heures de livraison:.....
.....
Personne à contacter:.....
Téléphone: .....

VOTRE COMMANDE

Désignation Article	Réf.	Quantité	Px Unit.	Total HT

Cachet, signature obligatoire précédée de la mention
"Bon pou accord"

Le :
A :

TOTAL HT	
Transport GRATUIT si votre commande est > à 990€HT* *(Hors Mobilier en Béton ou Mobilier en Recyclé) **Sinon RAJOUTER FORFAIT TRANSPORT EN SUS de 49 € HT**	
Total HT	
TVA (20%)	
MONTANT TTC	

A LIRE ATTENTIVEMENT

Il est IMPERATIF de vérifier votre livraison en présence du Chauffeur. N'attendez pas qu'il soit parti: ce sera trop tard. En cas d'avarie, chocs ou casse vous devez écrire sur le bordereau de livraison votre réserve. Sans çelà, nous ne pourrons ni intervenir ni échanger la marchandise déteriorée.

VERIFIEZ BIEN VOTRE LIVRAISON

Conditions de Réglement

☐ **Etablissement publique /Collectivité** : Mandat Administratif à 30 jours

☐ **Secteur Privé** : Acompte de 30% du montant TTC - Solde à la livraison

☐ **Particulier** : Réglement comptant avant expédition

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).
Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Clause de réserve de propriété : NET Collectivités conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement peut entraîner la restitution des marchandises aux risques et périls de l'acheteur. Ces disposition ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques de perte et de déterioration des marchandises vendues dès leur livraison.